

Animation de quartier - Association Sportive et d'Education Populaire du Foyer des Jeunes Travailleurs et du Quartier des Cras - Signature d'une convention

M. LE MAIRE, Rapporteur : Depuis plusieurs années, l'Association Sportive et d'Education Populaire (ASEP) du Foyer des Jeunes Travailleurs et du quartier des Cras développe une intervention en animation sur le quartier et l'ensemble de la Ville.

La Ville apporte un soutien régulier au fonctionnement de l'Association et a financé, par des subventions d'équipement, l'aménagement des locaux actuels de l'association, 22 rue Résal.

Compte tenu de l'importance du travail réalisé par l'ASEP et de la qualité de son intervention, notamment dans les domaines de l'animation culturelle et sportive, l'association s'inscrit dans le cadre de la politique globale d'animation de la Ville comme un partenaire privilégié.

La Ville a accru en 1995 son aide à l'association en portant de 150 000 F à 225 000 F la subvention annuelle de fonctionnement décidée par le Conseil Municipal de mars et une tranche complémentaire sera examinée à l'automne dans le cadre du budget supplémentaire.

Parallèlement il est proposé la signature d'une convention entre la Ville et l'ASEP installant une relation contractuelle tant dans les objectifs que les modes de concertation et d'évaluation.

La convention proposée reprend les termes des documents précédemment élaborés avec les autres partenaires associatifs de l'animation de quartier (MJC de Palente, Maison de Quartier de St-Ferjeux, MJC de Besançon, ... :

- convention triennale (1^{er} juin 1995 - 30 mai 1998) complétée chaque année par un avenant-programme précisant le montant de la subvention municipale et sa ventilation sur les actions envisagées,

- missions d'animation sur le quartier et la Ville,
- présentation des rapports financiers : compte d'exploitation, bilan,
- création d'une commission paritaire et d'une commission d'arbitrage.

Sur proposition de la Commission Animation Socio-Culturelle, le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer la convention triennale entre la Ville et l'Association Sportive et d'Education Populaire du Foyer des Jeunes Travailleurs et du quartier des Cras.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.